

BUREAUX
 ROUBAIX — 69-71, Grande-Rue, Tél. 27.21, 27.18 et 27.34.
 TOURCOING — 22, rue Carnot, Tél. 37.
 LILLE — 3, rue Faidherbe, Tél. 539.31.
 PARIS — 20, boulevard Poissonnière, Tél. Provençales, 71.84.
 MOUCRON — 108, rue de la Station, Tél. 5.64.

ANCIENS DIRECTEURS :
 Jean Baboux
 Alfred Baboux
 Rodolphe Alfred Baboux

Journal de Roubaix

Quotidien de Roubaix Tourcoing et de la Région

ASTHME
 Spécialités renommées
 Laboratoire scientifique de la PHARM. DU TRICHOIN ROUBAIX
 Docteur VERVAERE
 Remède efficace pour les asthmes, toux, etc.

M. VINCENT AURIOL a exposé à la Chambre la situation financière du pays

Vote l'analyse du discours qu'a prononcé vendredi après-midi, à la Chambre M. Vincent-Auriol, ministre des Finances :

Le budget
 L'équilibre du budget a été, pendant les quatre dernières années, la principale préoccupation de ceux qui pensaient que la reprise de la vie économique dépendait, avant tout, du rétablissement des finances de l'Etat, en même temps que de la restriction des prix intérieurs pour les ajuster aux prix mondiaux. Economies mesurées et rapides, effort de compression sur le coût de la vie, tel fut le programme, accompagné de diminutions de salaires privés, d'une amputation des loyers et des coupons de rentes et obligations, de modifications profondes des contrats privés. On a fait ainsi un effort de défiance sans précédent. Les restrictions



(Ph. H. Manuël.)
M. VINCENT-AURIOL

imposées aux anciens combattants, aux fonctionnaires, aux collectivités locales, aux rentiers peuvent être estimées, pour 1934 et 1935, à plus de 5 milliards, sacrifice auquel s'ajoute, pour ces deux années, une surcharge fiscale de 1 milliard 320 millions.

A-t-on obtenu les résultats escomptés? L'équilibre espéré n'a pas été réalisé; le déficit peut être estimé pour 1934 à 8 milliards 800 millions, pour 1935 à 9 ou 10 milliards, pour 1936, à 6 ou 7 milliards.

La Trésorerie
 Quelques chiffres montrent les difficultés de la Trésorerie: dépenses relatives à 1936 qui incombent au Trésor: 18 milliards 700 millions; effort à faire pour la période de juin à décembre: 7 milliards 900 millions, chiffre auquel il faut ajouter le remboursement des crédits accordés par les banques anglaises soit 3 milliards, et l'incidence des dernières mesures votées. Il faut tenir compte, d'autre part, des variations possibles de la dette flottante, et également des concours que l'Etat pourrait être amené à prêter à la trésorerie des grands réseaux ou de certaines collectivités publiques, concours qui pourraient se monter au maximum à 4 ou 5 milliards.

Les moyens de trésorerie dont le gouvernement disposait étaient les suivants: autorisation d'émission des bons du Trésor

L'éclipse de soleil a été visible dans notre région



(Ph. Keystone.)
En haut: UNE PHASE DE L'ÉCLIPSE. — En bas: EN TOILETTE DE NUIT, DES PARISIENS COURAGEUX SONT MONTÉS SUR LE TOIT D'UN IMMEUBLE ET CONTEMPLENT LA FIN DU PHÉNOMÈNE À L'AIDE DE LONGUES-VUES.

Ceux qui ont l'habitude de se lever tôt, et ceux à qui l'incommodité empêchait de trouver le repos, ont pu hier matin, assister aux dernières phases de l'éclipse de soleil.

A son lever à l'horizon, à 4 h. 48, l'astre solaire se trouva déjà noyé dans la brume

Le Gouvernement français ne s'opposera pas à la levée des sanctions infligées à l'Italie

"IL ESTIME QUE DES CONSIDÉRATIONS DE FAIT CONDUISSENT A L'ACCEPTER"

M. Yvon Delbos fera mardi, à ce sujet, une déclaration devant la Chambre



(Ph. Rot.)
 De gauche à droite: MM. JARDILLIER, JEAN ZAY, CHAUTEMPS, SALENGRO ET VIOLETTE QUITTENT L'ÉLYSÉE APRÈS LE CONSEIL DES MINISTRES.

Paris, 19 juin. — Les ministres se sont réunis vendredi matin, à l'Élysée, sous la présidence de M. Albert Lebrun.

M. Yvon Delbos, ministre des Affaires étrangères, a fait un exposé général sur la situation extérieure et notamment sur les problèmes qui seront posés aux prochaines réunions de Genève. Le gouvernement, fidèle aux principes de l'action collective, s'associera à toute décision qui sera adoptée par la S.D.N.

Informé sur l'état actuel de la question des sanctions, il a estimé que des considérations de fait conduisent à l'accepter la levée.

Il a examiné les moyens proposés à renforcer le système de la sécurité collective et décidé d'en poursuivre activement la mise en œuvre.

Après avoir, le bureau avait repoussé par 20 voix contre 15 une proposition de MM. Drouot et François Martin, membres de la sous-commission, tendant à un supplément d'information.

C'est parce qu'ils se considéraient comme insuffisamment renseignés sur la matérialité des faits que des membres de l'opposition se sont abstenus dans le second scrutin.

D'autre part, le deuxième bureau a décidé, à une voix de majorité, de proposer la validation de M. de Rocca Serra, proclamé élu dans la circonscription de Sartène.



(Mond. Photo-Press.)
M. YVON DELBOS

M. Yvon Delbos va préciser la position du Gouvernement
 Paris, 19 juin. — La séance de mardi prochain à la Chambre et probablement celle du Sénat seront consacrées aux projets de la politique étrangère. Une déclaration sera lue aux Chambres au nom du gouvernement. Des interpellateurs pourront, s'ils le jugent utile, prendre la parole. Le gouvernement leur répondra.

Les milieux gouvernementaux tiennent à observer le silence sur le détail des décisions prises ce matin par le Conseil des ministres en ce qui concerne la levée éventuelle des sanctions et le renforcement de la sécurité collective. Le Conseil a décidé, en effet, que M. Yvon Delbos préciserait d'une manière complète les vues du gouvernement lors du débat qui doit s'engager mardi prochain devant la Chambre sur la politique étrangère.

Quel qu'il en soit, la position du gouvernement est claire. Après la décision prise par le gouvernement britannique, il ne s'opposera pas à l'abrogation des mesures de coercition prises à l'égard de l'Italie, mais cette détermination ne peut être prise qu'à la S.D.N. par une résolution collective des puissances intéressées.

Le renforcement de la sécurité collective
 D'autre part, conformément aux suggestions présentées par M. Yvon Delbos, le Conseil des ministres a estimé qu'il était nécessaire que le gouvernement français se préoccupât désormais et sans retard de tirer la leçon des événements d'Éthiopia, en recherchant un renforcement du système de la sécurité collective essentiellement fondé sur le pacte de la S.D.N. C'est dans ces conditions, que des instructions vont être envoyées aux représentants de la France à l'étranger pour qu'ils présentent aux gouvernements

Le Parlement va être saisi d'un projet de loi sur les loyers

Paris, 19 juin. — Le gouvernement, soucieux d'assurer pendant une année encore la stabilité des rapports actuels entre propriétaires et locataires, afin d'éviter des conflits qui seraient de nature à troubler la paix et l'ordre social, a décidé de soumettre au Parlement le projet de loi suivant:

« L'art. 2 de la loi du 1^{er} avril 1926, modifiée par la loi du 29 juin 1929, prévoit pour le 1^{er} juillet 1936, l'expiration de certaines prorogations dont bénéficiaient des locataires de locaux d'habitation ou à usage professionnel. L'application de ces dispositions paraissant de nature à provoquer un nombre important de congés et, par suite, de mesures d'exécution, il paraît nécessaire de reporter au 1^{er} juillet 1937, l'expiration de ces prorogations.

Par ailleurs, l'article 11 de la loi précitée fixe un prix légal des loyers des locaux d'habitation ou professionnels. Ces prix sont, en principe, pour les locaux objets de prorogation, de 100 % de la valeur locative de 1914. En raison de la crise économique, les lois des 30 juin 1933, 25 juin 1934, 30 juin 1935 ont successivement supprimé la majoration annuelle de 15 % prévue au 1^{er} juillet de chaque année.

De nouvelles dispositions tendant à limiter jusqu'au 1^{er} juillet 1937, les prix de location pourraient paraître sans objet, étant donné les prescriptions du décret du 16 juillet 1935 qui interdit toute majoration du prix des loyers existant à cette époque diminuée de 10 %. Néanmoins, en raison du caractère temporaire de ce décret, qui ne suspend qu'indirectement l'application de la majoration prévue, pour le 1^{er} juillet 1936, il nous semble utile et opportun, ainsi que le législateur l'a fait depuis 1933, d'abroger expressément cette augmentation. »

Le bateau pirate a été capturé
 Georgetown (Guyane britannique), 19 juin. — Des policiers étaient partis à bord d'un vapeur gouvernemental pour assurer de l'identité d'un navire que l'on croyait être le « Gari Pat » et se saisir du bâtiment.

Après une poursuite dramatique, le « Gari Pat » — c'était bien lui — qui avait tenté de s'enfuir, a été capturé et remorqué à Georgetown.

NEW-YORK-LE HAVRE SEUL A BORD D'UN BATEAU DE 15 TONNES
 Les incidents de jeudi soir au quartier de Monville, à Quaregnon, ont fortement impressionné la population qui sympathise généralement avec les grévistes et qui est persuadée qu'il faut chercher les auteurs militaires que dans les rangs de ceux-ci.

Pour éviter le retour de pareils incidents des soldats ont été dirigés sur divers points du Borinage et deux autres blindés de l'armée parcourent la région.

On crut bien à certain moment, qu'une collision entre la gendarmerie et les grévistes allait encore se produire à Jeunehou, le long de la grand-route de Mons à Valenciennes, à peu de distance du pont de bois surplombant la Trouille.

Une véritable barricade constituée par des pierres, des pavés arrachés de la route et des matériaux divers avait été éditée



(Ph. Keystone.)
M. MARIN MARIE, peintre et navigateur bien connu, tentera prochainement la traversée New-York-Le Havre seule à bord d'un yacht de 15 tonnes.

LE FUHRER AU VILLAGE OLYMPIQUE
 Le chancelier Hitler et le général von Blomberg ont visité le village olympique, où s'entraînent avec quelques athlètes.



(Ph. France-Press.)
 Le chancelier Hitler et le général von Blomberg ont visité le village olympique, où s'entraînent avec quelques athlètes.

LES GRÈVES EN BELGIQUE

Des accords ont été conclus par une trentaine de commissions paritaires TOUTES LES ROUTES DU BORINAGE ONT ÉTÉ RENDUES IMPRATICABLES AUX VÉHICULES PAR LES GRÉVISTES



(Ph. France-Press.)
 LA PLACE SAINT-LAMBERT A LIÈGE GARDÉE PAR DES GENDARMES A CHEVAL.

Une trentaine de commissions paritaires intéressées notamment la glacière, l'industrie du meuble, les hôtels et restaurants, la saboterie, le port de Bruxelles, la construction mécanique, les abattoirs et boucheries, la vannerie, la sidérurgie, l'industrie du carrelage et la gobelinerie, ont réalisé vendredi après-midi, au cours de réunions tenues dans les différents ministères de Bruxelles, des accords relatifs à l'augmentation des salaires, au minimum journalier de 32 fr., aux vacances payées et à la liberté syndicale complète. La question des 40 heures continue à faire l'objet de nombreuses tractations.

L'ensemble de ces discussions s'est déroulé dans une atmosphère d'entente et de conciliation.

Un certain nombre de ces réunions ont été présidées par MM. Rubbens, ministre des Colonies; Delastre, ministre du Travail; M.-H. Jaspas, ministre des Transports; les autres réunions par des personnalités compétentes dans les branches des industries précitées.

Dans la céramique, les pourparlers n'ont pas abouti.

Dans les mines, les résultats sont partiels, les patrons demandant que l'on tienne compte des avantages en nature accordés aux ouvriers.

Une Commission de ravitaillement est instituée
 Le ministre de l'Intérieur a constitué une commission chargée de s'occuper éventuellement de l'organisation de services de ravitaillement. L'organisation de cette commission, qui agit en liaison avec les syndicats, a été confiée par le gouvernement à M. Louis Camu, dont les services sont installés au ministère de l'Intérieur.

La dérogation aux arrêtés sur les rassemblements
 Le ministre de l'Intérieur a invité les gouverneurs à autoriser des dérogations aux interdictions des rassemblements, pour les kermesses, par exemple, et pour autant que l'ordre public n'est en souffrance.

La situation dans le Borinage
 Les incidents de jeudi soir au quartier de Monville, à Quaregnon, ont fortement impressionné la population qui sympathise généralement avec les grévistes et qui est persuadée qu'il faut chercher les auteurs militaires que dans les rangs de ceux-ci.

Pour éviter le retour de pareils incidents des soldats ont été dirigés sur divers points du Borinage et deux autres blindés de l'armée parcourent la région.

On crut bien à certain moment, qu'une collision entre la gendarmerie et les grévistes allait encore se produire à Jeunehou, le long de la grand-route de Mons à Valenciennes, à peu de distance du pont de bois surplombant la Trouille.

Une véritable barricade constituée par des pierres, des pavés arrachés de la route et des matériaux divers avait été éditée

M. Vandervelde, chef du parti socialiste, invite les grévistes au calme
 M. Vandervelde, ministre de la Santé publique, accompagné de M. Jean Delvigne, secrétaire général du parti socialiste, s'est rendu à Quaregnon vendredi, afin de s'informer des circonstances des tragiques événements de jeudi soir.

Il est rencontré sur place les députés socialistes MM. Piérard et Collard, ainsi que le bourgmestre M. Plumet et le sénateur communiste M. Couon.

Sur la Grand'Place, ils ont harangué les grévistes, qu'ils ont exhortés au calme et invités à se méfier des provocations et des anecdotes.

A la suite de l'intervention de M. Vandervelde et des mandataires socialistes, de Mons, le Parquet a fait remettre en liberté vendredi après-midi le député communiste Gandbieu, arrêté mercredi soir à Jemeppe, pour rébellion et coups à la gendarmerie.

Un manifeste des bourgmestres socialistes de l'arrondissement de Mons
 Vendredi après-midi, les bourgmestres socialistes de l'arrondissement de Mons se sont réunis à la Maison du Peuple de Mons, sous la présidence de M. Louis Piérard, député, ont décidé à l'unanimité d'adresser à la population le manifeste suivant, qui sera affiché dans toutes les localités:

Appel à la population.
 Chers camarades, vous êtes capotés de-